RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

10

7

3

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice
- 7 présents
- votants
- absents
- exclus

De la commune de DROISY

Séance du 11 juillet 2022

à 20 heures 30

Date de convocation :

05 juillet 2022

Date d'affichage : 05 juillet 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

22/2022

Décision modificative n°1 budget primitif 2022

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

FORESTIER Jean-Paul, RACINEUX Régis, LAFFIN Carole, REY Pierre-Alain, VICTOR Thibault, FORESTIER Nicolas, BALDI Olivier.

Excusé(e)(s): VICTOR Émilie, BERNARDI Jérémy, CHATANAY Cyril.

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

décide à l' unanimité d'apporter les modifications au budget primitif 2022 comme suit:

Section Fonctionnement-Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

article 622 : rémunérations intermédiaires

- 4 000.00 euros

Section Fonctionnement-Dépenses

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

article 6713: secours

+ 4 000.00 euros

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 12 juillet 2022.



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 15/07/2022

Et de sa publication le : $\frac{15}{07}/2022$

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 12/07/2022

Le maire,

Jean-Paul FORESTIER